



**Fiche de données de sécurité
Selon le règlement (CE)
No. 2020/878**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit	CWROB11PB	Date de Révision:	16/12/2022		
Nom du produit:	CARBOWELD 11 P PART B	Date de remplacement :	Nouveau SDS		
		Numéro de version :	1		
UFI Code:		Aucune information			
Nano Form:		No			
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Durcisseur pour les peintures à 2 composants - Usage industriel. Conseillé contre: autres que recommandés.				
Produit à mélanger avec:	CARBOWELD 11P PART A				
Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:	55:45 (weight% A:B)				
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité					
Importateur:	StonCor Europe 9 Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgium				
Fabricant:	StonCor Europe 9 Rue du Travail 1400 Nivelles Belgium				
	Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium				
Fiche technique produite par:	Tarka, Malgorzata - hms@carboline.com				
1.4 Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTRIC +1 703 5273887 (À l'extérieur de nous) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)				

SECTION 2: Hazards Identification

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification according to Classification, Labeling & Packaging Regulation (EC) 1272/2008

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 2	H225
Irritation oculaire, catégorie 2	H319

STOT, exposition unique, catégorie 3, NE

H336

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Produits chimiques nommés sur l'étiquette

propane-2-ol, 1-méthoxy-2-propanol

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 2	H225
Irritation oculaire, catégorie 2	H319
STOT, exposition unique, catégorie 3, NE	H336

PHRASES DE PRÉCAUTION

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P370+378	En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement des déchets conformément aux réglementations en vigueur.

2.3 Autres dangers

Aucune information

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>EINECS No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>Atteindre le regist n °</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	SCL Value	ATE Value	M-Factor
propane-2-ol 200-661-7 67-63-0 01-2119457558-25	50 - <75	H225-319-336 Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3 NE	SCL: ATE: M-Factor:	- - -	-
1-méthoxy-2-propanol 203-539-1 107-98-2 01-2119457435-35	10 - <25	H226-336 Flam. Liq. 3, STOT SE 3 NE	SCL: ATE: M-Factor:	- - -	-
éthanol 200-578-6 64-17-5 01-2119457610-43	10 - <25	H225-319 Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2	SCL: ATE: M-Factor:	H319 ≥ 50 - -	-
silicate d'éthyle 201-083-8 78-10-4 01-2119496195-28	1.0 - <2.5	H226-319-332-335 Acute Tox. 4 Inhalation, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, STOT SE 3 RTI	SCL: ATE: M-Factor:	- - -	-

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

SECTION 4: First-aid Measures

4.1 Description of First Aid Measures

Notes générales: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour le personnel non urgent

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée .

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Eviter toutes températures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables. Tenir à l'écart des materiaux oxydant, des acides fort et des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients avec limites d'exposition professionnelle

(FR)

Nom	No.-CAS	LTEL PPM	Stel ppm	Stel Mg / M3	Ltel mg / m3
propane-2-ol	67-63-0		400	980	
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	50	100	375	188
éthanol	64-17-5		1000	5000	1900
silicate d'éthyle	78-10-4		10		85

Nom	No.-CAS	Note OEL
propane-2-ol	67-63-0	
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	Peut être absorbé par la peau.
éthanol	64-17-5	
silicate d'éthyle	78-10-4	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

Nom Chimique:

propane-2-ol

EC Non:

200-661-7

No.-CAS:

67-63-0

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition orale	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
	Non requis							
Inhalation			500 mg/m ³					26 mg/kg bw/day
Dermique			888 mg/kg					89 mg/m ³
								319 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédicté sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	140.9 mg/l
Sédiments d'eau douce	552 mg/kg
Eau marine	140.9 mg/l
Sédiments marins	552 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	28 mg/kg
air	

Nom Chimique:

1-méthoxy-2-propanol

EC Non:

203-539-1

No.-CAS:

107-98-2

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition orale	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
	Non requis							
Inhalation	553.5 mg/m ³	553.5 mg/m ³		369 mg/m ³			3.3 mg/kg	43.9 mg/m ³
Dermique				50.6 mg/kg bw/day				18.1 mg/kg

PNEC - Concentration d'effet prédicté sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	10 mg/L
Sédiments d'eau douce	52.3 mg/kg
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	5.2 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/L
sol (agricole)	5.49 mg/kg
air	

Nom Chimique:

éthanol

EC Non:

200-578-6

No.-CAS:

64-17-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition orale	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
	Non requis							
Inhalation	1900 mg/m3			950 mg/m3				87 mg/kg
Dermique				343 mg/kg				114 mg/m3
								206 mg/kg

PNEC - Concentration d'effet prédicté sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.96 mg/l
Sédiments d'eau douce	3.6 mg/kg
Eau marine	0.79 mg/l
Sédiments marins	2.9 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0.63 mg/kg
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Porter un appareil de protection des voies respiratoires avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.

Protection des yeux: S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial, lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc nitrile. Viton®. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : Caoutchouc nitrile. Viton®.

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect Incolore

Etat Physique Liquide

Odeur Caractéristique

Seuil d'odeur Non déterminé

pH Non mesuré

Point de fusion / point de congélation (°C) Non mesuré

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) 78

Point de flash, (° C) <21

Taux d'évaporation Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) Non déterminé

Limites inférieure et supérieure d'explosivité	2.12 - 27.7
Pression de vapeur	33.0604 mbar
Densité de vapeur relative	> 1 (air = 1)
Densité et/ou densité relative	Non determine
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	290
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité cinématique	< 25 s 2 mm
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

9.2 Autres informations

Contenu COV G / L: 741

Des grammes de COV par litre de produit de revêtement tels que appliqués par ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.

Gravité spécifique (g / cm3) 0.84

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes températures elevees, etincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme :Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Derme LD50:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Irritation:	Provoque une grave irritation des yeux.
Corrosivité:	Aucune information disponible.
Sensibilisation:	Aucune information disponible.
Toxicité à doses répétées:	Aucune information disponible.

Cancérogénicité:	Aucune information disponible.
Mutagénicité:	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune information disponible.
STOT-exposition unique:	La brume vapeur / pulvérisation peut irriter le système respiratoire et les poumons.
STOT-exposition répétée:	Aucune information disponible.
Danger d'aspiration:	Aucune information disponible.

**Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés.
Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:**

No.-CAS	Nom selon EEC	LD50 oral	Derme LD50	Vapor LC50	Gas LC50	Dust / Mist LC50
67-63-0	propane-2-ol	5840 mg/kg (oral, rat)	13900 mg/kg (dermal, rabbit)	>25 mg/L (inhalation, vapor, rat)	Aucune information	Aucune information
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	4016 mg/kg (oral-rat)	>13000 mg/kg (dermal-rabbit)	10000 ppm/4hrs rat, inhalation	Aucune information	Aucune information
64-17-5	éthanol	10470 mg/kg, oral, rat	15800 mg/kg	>20 mg/L (inhal., vapour, rat)	>20000 ppm	>5.0 mg/L
78-10-4	silicate d'éthyle	>2000 mg/kg rat, oral	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Aucune information

Informations Complémentaires:

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, leLa respiration de vapeurs de solvants peut provoquer des vertiges. Une exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système cérébral et nerveux. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Les gaz ou vapeurs sont nocifs en cas d'exposition prolongée ou de concentrations élevées.

Irrite les yeux et les muqueuses. Dépresseur du SNC. L'inhalation représente le risque principal dans les cas d'utilisation à des fins industrielles. Les vapeurs de solvants peuvent être nocives et provoquer des céphalées, des nausées et de l'intoxication. Agit en tant qu'agent de délipidation de la peau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information
IC50 72HR (algues):	Aucune information
LC50 96HR (poisson):	Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information

- 12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:** Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.**

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

- 12.7 Autres effets néfastes:** Aucune information

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
67-63-0	propane-2-ol	9714 mg/L (Daphnia magna, 24h)	>100 mg/L (Scenedesmus subspicatus, EC50)	9640 mg/L (Pimephales promelas)
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	>21000 mg/L (Daphnia magna)	Aucune information	6812 mg/L (Leuciscus idus)
64-17-5	éthanol	12340 mg/L (Daphnia magna)	Aucune information	14200 mg/L (Pimephales promelas)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

Code Européen de déchets: 08 01 11*

Code des déchets d'emballage: 15 01 10*

RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PAINT	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers environnementaux	Marine pollutant: No	Marine pollutant: No	Marine pollutant: No	Marine pollutant: No

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable

EMS-NO.: F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments IMO non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

REGLEMENTS NATIONAUX :

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark: Pratiques hygiéniques

Code de Mal danois: Pratiques hygiéniques

Danish MAL Code - Mélange: Pratiques hygiéniques

Numéro d'enregistrement du produit suédois: Pratiques hygiéniques

Numéro d'enregistrement des produits Norvège: Pratiques hygiéniques

Classe WGK: Aucune information

Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III): P5c

Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006: Entry 3, 40

Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:**Tableaux des maladies professionnelles concernées:**

Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.

N°49 et 49 bis : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanalamines. Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanalamines ou l'isophoronediamine.

N°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Annexe XIV - Annexe XIV, Règlement (CE) 1907/2006 - Liste d'autorisation:**No.-CAS Nom selon EEC**

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):**No.-CAS Nom selon EEC**

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte pour les instructions de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Raisons de révision

Il s'agit d'une nouvelle Fiche de Données de Sécurité (FDS).

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
- Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
- Règlement (CE) 1272/2008 avec modifications ultérieures
- Règlement (CE) 1907/2006 avec modifications ultérieures
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission
- Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets"
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle

ppm	Parties par million
mg/m ³	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978
IBC	Grand Reservoir Vrac
IMO	Organisation maritime internationale

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.

